

Questions d'un Ami

Madame la Directrice,

J'ai assisté, ces temps derniers, à Lyon, à deux conférences contradictoires sur le suffrage des femmes. Voulez-vous me permettre de vous communiquer et de communiquer aux lectrices de votre intéressant journal, peut-être un peu à bâtons rompus, mais aussi clairement que possible, les réflexions qu'elles m'ont suggérées.

Je dois vous indiquer, tout d'abord, que l'une et l'autre de ces conférences ont été faites devant des auditoires sympathiques au vote des femmes dans leur presque totalité. Les arguments contre ont donc été exposés par les conférenciers, et pour les réfuter, c'est sur le point de savoir s'il convient ou non, de limiter, pour l'instant, le vote des femmes aux élections pour les assemblées communales et départementales.

Il n'en reste pas moins que mes premières observations portent sur ce qu'il est préférable de dire, ou plutôt de ne pas dire, dans une conférence qui s'adresse à des adversaires du vote des femmes.

La première conférence fut faite par une propagandiste d'une de vos ligues. Le tiers fut consacré à dénoncer l'iniquité du chapitre du Code civil traitant de l'incapacité de la femme mariée et de la nécessité de mettre fin à cette incapacité, but qui, déclarait la conférencière, ne serait atteint que du jour où les femmes seraient électrices et, naturellement, éligibles.

A mon humble avis, c'est, là, faire de mauvais besogne pour l'avancement de votre cause. Si les femmes donnent une telle place dans leurs revendications civiles à la transformation de leur situation civile, trop d'hommes opposants, ou seulement tièdes, ne voudront voir dans la campagne des femmes pour l'obtention du droit de vote qu'un mouvement égoïste. Il faut leur culver ce prétexte à opposition, en donnant toute la place aux développements appelés à démontrer que l'intervention active des femmes dans la vie politique sera au bénéfice de l'intérêt général, de la solution des questions de natalité, d'hygiène, de moralité, etc...

leur temps, même si ceux-ci sont de cœur avec elles; car elles leur fourniront ainsi des armes pour mener les discussions que tout partisan du vote des femmes est frémement appelé à affronter dans le privé.

**

La seconde conférence à laquelle j'ai assisté, fut faite par un député du même parti que celui dont le chef, d'après les propos que reproduit le dernier numéro de votre journal, estime que le féminisme gagnerait beaucoup en sériant ses demandes et ses désirs et déclara, en propres termes, après une adhésion de principe préieuse au vote des femmes: « Mais j'ai toujours cru que les femmes gagneraient à réclamer des acquisitions progressives; je voudrais les voir entrer d'abord dans les assemblées municipales, où leur action serait si utile pour les enfants, pour les malades, pour les vieillards. »

M. Ed. Herriot ne dit pas pourquoi, à son avis, les femmes ne sauraient accéder immédiatement, d'un seul coup, à la pleine capacité civique. Mon conférencier fut plus explicite. Les femmes, déclara-t-il, ont besoin de faire un apprentissage des questions publiques. Elles n'en connaissent pas grand'chose; qu'elles s'initient tout d'abord au B, A — BA, dans le domaine municipal et départemental.

Et, comme on lui objectait, qu'en 1848, les hommes étaient en tout cas, aussi ignorants, au moment où leur fut octroyé le suffrage dit universel, il riposta qu'en effet, cela avait été une erreur que de les appeler sans apprentissage préalable, sans exercice préalable temporaire de leurs droits plus restreints de citoyens dans la commune, à l'exercice de leurs droits d'intervention dans la gestion de la chose publique nationale.

Je crois donc qu'en invoquant le précédent de 1848, on donne à l'adversaire une riposte facile, qui vaud ce qu'elle vaut, mais qui fait impression. Mieux vaud donc, à mon avis, se cantonner dans les temps immédiatement présents. Lorsqu'on fait valoir, même devant des hommes, qu'un jeune électeur de 24 ans n'a pas fait d'apprentissage de la vie civique, qu'il n'en connaît pas grand'chose, qu'il n'a pas des connaissances

le leur enlever? Travailler, avant tout, dans les milieux féminins, afin de multiplier les enrôlements sous les bannières de votre croisade. Et vous n'y manquez pas!

Et, peut-être aussi, en même temps, donner, tout au moins, l'illusion du nombre. L'histoire est pleine de faits d'armes où de faibles troupes donnèrent l'illusion d'une supériorité numérique écrasante à un adversaire qui, en fait, détenait cette même supériorité, et, ainsi, restèrent maîtresses du champ de bataille.

Tout n'est pas à prendre dans les procédés qu'utilisèrent les suffragistes anglaises, surtout dans un pays comme le nôtre où le ridicule tue; mais les suffragistes françaises pourraient s'approprier une partie de leur tactique d'agitation des masses. Il y a une agitation possible, d'une intensité efficace, sans aller jusqu'aux extravagances.

Le mouvement féministe français est, pour l'heure, tout en sourdine. Qu'il embouche le clairon des troupes d'assaut. C'est du pays tout entier qu'il doit se faire entendre et non pas seulement de cercles restreints, de milieux toujours sympathiques qui assistent à ses conférences en vases clos. C'est la foule qu'il doit faire juge, en saisissant toutes les occasions, de son bon droit et non pas seulement les parlementaires.

Et, en évoquant le souvenir de ces honorables élus d'un suffrage qui n'a d'universel que le nom, il me vient à l'esprit que vous ne prenez peut-être pas le bon chemin pour les amener à voter la réforme qui nous tient à cœur.

Quand on songe à agir sur les parlementaires, il ne faut jamais oublier que, pour eux, sénateurs comme députés, le commentement de la sagesse est dans la crainte de l'électeur. Or, l'électeur, maintenant encore, c'est l'homme, et l'homme seul.

Du jour où les parlementaires craindront, en ne vous donnant pas satisfaction, d'indisposer les hommes, de perdre ainsi leurs électeurs, ils vous accorderont le droit de vote.

Si donc, comme je le disais tout à l'heure, il est urgent que vous galvanisiez les milieux féminins, il me semble non moins urgent que vous convertissiez les milieux masculins et, à l'heure présente, en tout premier lieu, ceux qui se recrutent les élec-

telle place dans leurs révérences civi-
ques à la transformation de leur situation
civile, trop d'hommes opposants, ou seule-
ment tièdes, ne voudront voir dans la cam-
pagne des femmes pour l'obtention du droit
de vote qu'un mouvement égoïste. Il faut
leur enlever ce prétexte à opposition, en
donnant toute la place aux développements
appelés à démontrer que l'intervention ac-
tive des femmes dans la vie politique sera
au bénéfice de l'intérêt général, de la so-
lution des questions de natalité, d'hygiène,
de moralité, etc...

J'ajoute que vous trouverez beaucoup
d'hommes qui, favorables au vote des fem-
mes, n'admettront pas que son introduc-
tion dans notre vie politique aboutisse à
saper un des principes essentiels de notre
Code civil : l'unité et l'harmonie de la fa-
mille sous la direction d'un chef respon-
sable. Passe encore s'il s'agissait de substi-
tuer à l'incapacité de la femme mariée celle
de l'homme marié. Nous sommes beaucoup
qui préférerions le mariage à la divi-
sion d'une autorité dont l'exercice, aisé
dans certains ménages, serait, dans tant
d'autres, source de discussions et de dis-
sentiments, par suite d'ébranlement de la
solidité et de la prospérité de la famille.

La même conférence s'étendit assez
longuement sur l'infériorité qui frappe no-
tre pays, avec deux ou trois autres, parmi
ceux dits-civilisés, du fait qu'il a écarté
jusqu'ici le vote des femmes. Temps pré-
cieux qu'il eût mieux valu, me semble-t-il,
après avoir signalé d'un mot cette infério-
rité, consacrer à exposer les résultats ob-
tenus déjà par les femmes dans les pays
où elles votent et où certaines ont été
élues.

Que pense l'opinion publique de la réfor-
me dans ces pays? Quelles sont les propo-
sitions de loi que les élus ont déposées
et celles qu'elles ont fait aboutir? Quelle
a été, de façon générale, leur influence dans
la vie pratique? Les ligues féministes fran-
çaises sont certainement documentées sur
toutes ces questions. C'est cette documenta-
tion à laquelle il convient de faire très
large place dans les conférences de propa-
gande. Si cette documentation manque à
nos ligues, qu'elles s'empressent de la ras-
sembler. Les correspondants ou correspon-
dantes de l'étranger ne leur manquent pas,
qui se feront un devoir et un plaisir de
les renseigner.

En communiquant ces renseignements à
leurs auditoires, vos ligues ne perdront pas

l'électeur. Or, l'électeur, maintenant en-
core, c'est l'homme, et l'homme seul.
Du jour où les parlementaires crain-
dront, en ne vous donnant pas satisfac-
tion, d'indisposer les hommes, de perdre
ainsi leurs électeurs, ils vous accorderont
le droit de vote.

Si donc, comme je le disais tout à l'heu-
re, il est urgent que vous galvanisiez les
milieux féminins, il me semble non moins
urgent que vous convertissiez les milieux
masculins et, à l'heure présente, en tout
premier lieu, ceux où se recrutent les élec-
teurs sénatoriaux. Il est vrai que la pre-
mière opération, dans la mesure où elle
réussira, vous facilitera d'autant la se-
conde, car il n'est pas, en principe, de
meilleur propagandiste auprès d'un hom-
me que sa propre femme.

Mais il ne suffira peut-être pas de con-
vertir les hommes; il faudra que cette
conversion devienne manifeste aux yeux
des parlementaires, qu'elle se concrétise,
pour eux, dans sa réalité et sa force
d'apostolat. Que diriez-vous, dès lors, de
la multiplication, dans tout le pays, de
ligues ou de sections d'une ligue nationale
des hommes pour le suffrage des femmes,
d'une ligue qui, de plus en plus nombreuse
pourrait, auprès des parlementaires, subor-
donner son patronage à l'inscription dans
leurs programmes du vote des femmes?

Je ne connais que des ligues féminines
pour le suffrage des femmes. Mais leurs
adhérentes ne sont pas électrices. Je vou-
drais voir surgir, se développer rapide-
ment, à votre instigation et sous votre
impulsion, mesdames, une ligue masculine
pour le suffrage des femmes, dont les
membres, électeurs, pourront faire très
utilement (l'expérience est là pour le dé-
montrer), appel à la raison, à l'équité, ... à
la prudence des élus pour obtenir que vo-
tre volonté de voir octroyer le droit de
vote aux femmes, passe, enfin, dans no-
tre législation.

Vous excusez, Madame la Directrice,
la proximité d'un correspondant dont son
dévouement à votre cause fait, sans doute
trop, et peut-être hors de propos, bouillon-
ner la cervelle. Il n'a pas la prétention
d'être original aux yeux de vos militantes.
Mais il peut être utile à celles-ci de voir
comme certaines questions, qui leur sont
familiales, sont envisagées par quelqu'un
qui n'est pas de leur milieu, qui a, par

suite, d'autres lunettes et qui, surtout,
n'est pas directement intéressé dans le bon
combat qu'elles mènent.
Veuillez agréer, Madame la Directrice,
l'assurance de mon respectueux dévoue-
ment.

C. François

Réponse à un Ami

Remercions tout d'abord M. François des conseils qu'il veut bien nous adresser, dans l'intérêt de notre cause. Sur certains points pourtant nous ne sommes pas complètement de son avis; lorsqu'il nous donne par exemple l'impression faite sur les hommes par l'exposé des inégalités du Code civil, nous pourrions lui répondre que nos conférences étant faites également pour les femmes, il est bon que celles-ci n'ignorent point les injustices du Code Napoléon à leur égard et très souvent les gagnons-nous à nos idées par l'indignation qu'elles éprouvent de se voir traitées en mineures. Bien des hommes également ne comprennent pas que nous supportions encore un code qui a été fait il y a un siècle et qui ne répond absolument plus à la situation de la femme dans la société moderne. Nous sommes aussi hostiles, pour notre part, au patriarcat qu'au matriarcat, ne pouvant concevoir qu'il y ait dans la famille une autorité de sexe. Notre conception est l'association familiale, c'est-à-dire l'autorité s'exerçant par le père et par la mère réunis, comme le pouvoir s'exerce par les deux associés dans une maison de commerce. En cas de dissension, c'est un juge de famille qui doit se prononcer en se plaçant uniquement du point de vue de l'intérêt de l'enfant.

Nous sommes par contre tout à fait d'accord avec notre correspondant pour penser que les précisions sur le résultat du suffrage des femmes sont tout à fait utiles et que des faits apportés valent mieux que des prévisions d'avenir.

Nous sommes également d'accord avec M. François pour qu'on ne s'attarde pas sur des expériences faites il y a cent ans. Comparer les événements de 1848 avec les résultats que l'on pourrait obtenir maintenant ne mène absolument à rien. La situation n'est plus la même; on ne peut pas comparer les femmes qui ont aujourd'hui la même instruction que les hommes, avec la masse inculte à laquelle on donnait alors tout d'un coup le suffrage universel. Si quelques parlementaires croient pourtant devoir nous offrir seulement aujourd'hui le suffrage par étapes et si même certaines de nous ne repoussent pas la réforme par étapes, c'est pour rassurer ceux qui craignent un trop grand bouleversement et qui préféreraient se limiter à une expérience restreinte dont nous n'avons rien à redouter.

Quant à l'objection « du petit nombre des femmes qui désirent voter » et de la suggestion que M. François nous donne de présenter notre mouvement plus large qu'il ne l'est réellement, nous croyons qu'elle est inutile, car nous avons la conviction qu'à l'heure actuelle la plupart des femmes ont compris l'intérêt du vote féminin. Si nos ligues ne sont pas plus nombreuses, c'est qu'en France on ne sait pas se grouper et il est absolument certain que nous représentons la volonté de la majorité des femmes Françaises. S'il en est encore d'indifférentes, c'est que le suffrage universel lui-même semble ne plus guère intéresser les hommes et nous croyons qu'il ne faut pas craindre de dire cela en réunion publique.

D'autre part, il ne nous est pas possible de nous servir chez nous des méthodes employées par les suffragettes Anglaises. Nous avons la conviction qu'elles nous feraient plus de mal que de bien, et il faut bien se rendre compte que ce n'est pas la masse qu'il faut convertir chez nous pour obtenir une réforme, mais une élite. La plupart des questions les plus importantes, comme le reconnaît lui-même M. François, ont été résolues par la volonté de l'élite et non pas par une pression de la masse. Cette dernière est trop indifférente pour se passionner pour les réformes d'intérêt général, et l'individualisme du Français le tient

hélas! à l'écart de l'action sociale qui occupe une si grande place dans les autres pays.

**

En ce qui concerne la conclusion de M. François nous l'acceptons avec enthousiasme, non pas certes comme une nouveauté, puisqu'il y a environ vingt ans, nous avons organisé cette Ligue d'hommes qu'il nous suggère lui-même de créer. Elle était intitulée *Ligue d'Electeurs pour le Suffrage des Femmes*. Son président était M. Ferdinand Buisson, ses vice-présidents M.M. Henri Berthélemy, Louis-Marin, Justin Godart, etc... Malheureusement, son secrétaire général Jean du Breuil de Saint-Germain fut tué dès le début de la guerre et personne ne nous donna ensuite le concours actif qu'il nous avait apporté. Jean du Breuil de Saint-Germain était venu à nous de retour du Transvaal; il nous a pendant plusieurs années prêté son concours comme il l'avait offert aux Boers persécutés, estimant que la guerre qu'il fallait livrer pour nous, était aussi une guerre de justice et de libération.

Parmi les membres de la *Ligue d'Electeurs* nous comptons des hommes de grande valeur qui seraient, nous en sommes certaines, tout prêts à reprendre l'action si un homme dévoué, ayant une autorité morale, voulait reprendre le secrétariat général de la Ligue. Que ce soit à Lyon ou à Paris ou dans toute autre ville, nous saluerions avec joie la résurrection de la Ligue d'Electeurs pour le Suffrage des Femmes.

C. Brunshvicg